FICHE D'INSCRIPTION
DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE
Vacances de Fin d'année du 21 Décembre 2026 au 31 Décembre 2026

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 25 Novembre 2026 (sous réserve de places disponibles)
- Inscription pour les familles des communes urbaines de Chartres métropole à partir du 09 Décembre 2026 (selon les places disponibles restantes). Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier unique 2026/2027, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable. Tout dossier incomplet, ne sera pas accepté.

Autorité parentale	**Nom :**	**Prénom :**	**Tél. :**
	Nom :	**Prénom :**	**Tél. :**
	Adresse :		
	Mail :		
1er Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire	
2ème Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire	
3ème Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Type de repas :
❒ **MAINTENON**	7h00 - 19h00	**Resto'Val** ❒ Standard ❒ Végétarien ❒ PAI
❒ **JOUY**	7h00 - 19h00	**Restauration Chartres métropole** ❒ Standard ❒ Végétarien ❒ PAI
❒ **MORANCEZ**	7h30 - 18h30	
❒ **SAINT-GEORGES-SUR-EURE**	7h30 - 18h30	

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 21/12 au 24/12/2026 ❒(4 jours) **Forfait du 28/12/2026 au 31/12/2026** ❒(4 jours)

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus :

PRESENCE(S)EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1er enfant	COUT : 2ème enfant	COUT : 3ème enfant
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant			
Lundi 21/12	❒	❒	❒			
Mardi 22/12	❒	❒	❒			
Mercredi 23/12	❒	❒	❒			
Jeudi 24/12	❒	❒	❒			
Vendredi 25/12	FÉRIÉ					
Lundi 28/12	❒	❒	❒			
Mardi 29/12	❒	❒	❒			
Mercredi 30/12	❒	❒	❒			
Jeudi 31/12	❒	❒	❒			
Vendredi 01/01/27	FÉRIÉ					
	TOTAL :					

TARIFS 2026/2027 – 4 Jours				
Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait Semaine Avec repas	Occasionnel Journée avec repas	Forfait Semaine avec repas	Occasionnel Journée avec repas
0 à 1220	32.26 €	9.68 €	105.70 €	31.71 €
1221 à 1500	38.93 €	11.68 €		
1501 à 1800	45.04 €	13.51 €		
1801 à 2100	51.71 €	15.51 €		
2101 à 2400	57.83 €	17.35 €		
2401 à 2900	64.50 €	19.35 €		
2901 à 3400	71.18 €	21.35 €		
3401 à 3900	77.30 €	23.19 €		
3901 à 4400	83.97 €	25.19 €		
4401 et +	90.64 €	27.19 €		
Réduction de 10% à compter du second enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée				

Espèces n°…… **Chèque n°**…… **ANCV**…….. **CESU** ……**CB n°**……

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS PAR NOS SERVICES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC CETTE INSCRIPTION

⇒ **En espèces**
⇒ **Par chèque à l'ordre des PEP28**
⇒ **Par chèque vacances ou CESU non dématérialisé (à hauteur du montant de chaque facture)**
⇒ **Par CB au siège des PEP28**

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28, dans les structures de loisirs et au Pôle Administratif à Chartres).

Fait le : **Signature(s) :**

Association des PEP28 au 3, rue Charles Brune 28110 Lucé
Tél : 02.37.88.14.14 Mail : *standard@pep28.asso.fr*